

## Lycée des métiers de la construction bois et de l'énergie



### Côté BO - Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

☒ Parmi les textes parus au bulletin officiel n° 22 du jeudi 28 mai 2020

► Calendrier des épreuves organisées au début de l'année scolaire 2020-2021 du **brevet de technicien supérieur**, du diplôme d'État de conseiller en économie sociale familiale et du diplôme d'expert en automobile

Annexe : calendrier des épreuves communes du brevet de technicien supérieur - Session septembre 2020

↳ Dont **SCBH** - Groupement C - 14 septembre 2020

### Côté BA

☒ Parmi les infos parues au bulletin académique n° 854 du lundi 25 mai 2020

► **Rendez-vous de carrière 2<sup>d</sup> degré**

Modalités de poursuite de la campagne des rendez-vous de carrière 2019-2020 au regard de la crise sanitaire

### Infos reprise

🔗 Source : courriel du 29/05/2020, équipe de direction aux personnels (État et Région) du lycée

Adressé avec copie aux membres du conseil d'administration

Des lycéens retrouveront à partir de mardi 2 juin 2020 le chemin de l'établissement... "*Les bancs de l'école*". C'est la **semaine 0** de la **reprise** sur site (présentiel). Avec un **point protocole sanitaire (PPS)** à 17 h (hall d'entrée).

Pendant cette semaine un **PPS** est prévu à **chaque début de demi-journée de cours**, pour les personnels et pour les élèves concernés. Chacun saura donc se positionner à tel ou tel début de demi-journée.

↳ **En cas de demande supplémentaire, se signaler auprès de l'infirmier.**

Il n'est en tout cas **pas question** qu'un personnel se retrouve en situation de travail avec un lycéen, sans avoir au préalable bénéficié d'un **point protocole sanitaire**.

Ces **PPS** se poursuivront autant que nécessaire, ou simplement utile, les **semaines 1 à 4**.

Du mercredi 3 au vendredi 5 juin 2020 -semaine 0- environ **25 lycéens** sont attendus/espérés **sur site**.

Nous les appelons **résidents**. Dont **une douzaine d'internes**.

En plus du *recto verso* pages 1/54 et 2/54 du **protocole sanitaire ministériel**, chacun d'eux devra **parafer et signer** le **protocole sanitaire établissement** : les **Règles d'organisation** propres à l'établissement.

Cela est également demandé à **chaque** personnel de l'établissement.

Merci à chacun de s'y plier, **dès l'instant de sa venue au lycée**.

**Un registre est tenu.**

De même que pour la remise de **masques**.

Un échange a conduit le **conseil d'administration** à se prononcer sur **le port de seuls masques normalisés**.

Chacun doit donc savoir qu'il ne sera **pas possible -jusqu'à nouvel ordre, éventuellement-** de pénétrer dans l'enceinte du lycée, aux moments concernés, avec un **masque "maison"**.

Dans la continuité de la **semaine 0**, **tout en continuant de travailler avec les 25 résidents : 100 lycéens supplémentaires sont attendus** : 50 (dont 60 % d'internes) les **semaines 1 et 3** ; et autant (avec le même taux) les **semaines 2 et 4**.

Avec l'appui des CPE, notre DDF met en place des **emplois du temps** (groupes de lycéens ; lieux ; personnels) qui privilégient le **sanitaire, la pédagogie et la simplicité**.  
 Rappelons que, **sauf considérations particulières** déjà communiquées : **chaque professeur est en capacité de revenir enseigner au lycée**. Notre directeur délégué a néanmoins pris le soin de questionner chacun, pour la **semaine 0**, sur d'éventuels vœux. Pour les **semaines 1 à 4**, il s'est appuyé sur les EDT du 3<sup>e</sup> trimestre.  
 La base pour chaque professeur est que **la part de l'ORS qui ne serait pas effectuée en présentiel, le serait en distanciel**. Aucun "plus" n'est demandé !  
 En parallèle de l'information directe, les **emplois du temps** mis en place sont également disponibles dans les **casiers numériques** Pronote.

## Masques +

Il en existe **deux catégories**, toutes deux gérées au niveau de l'accueil, sous l'autorité de l'adjointe gestionnaire en relation directe avec notre infirmier :

- les masques **à usage unique** ;
- les masques **réutilisables**.

Pour le suivi, **chaque masque réutilisable est numéroté**.

🔔 **Aucun masque ne quitte l'établissement !**



## Information aux personnels

🔗 Source : courriel rectorat-DRRH du 02/06/2020, adressée à tous les personnels

« Vous trouverez ci joint une fiche précisant le régime des autorisations spéciales d'absence dans le cadre du déconfinement à compter du 2 juin.  
 Cette fiche explicative est également mise en ligne sur le site académique. »

👉 [www.ac-aix-marseille.fr/cid151443/crise-sanitaire-covid-19-recommandations-et-informations-pour-les-personnels-de-l-academie-d-aix-marseille.html](http://www.ac-aix-marseille.fr/cid151443/crise-sanitaire-covid-19-recommandations-et-informations-pour-les-personnels-de-l-academie-d-aix-marseille.html)

Au *Journal officiel* de la République française du 24 mai 2020 - Texte 25 sur 92  
 « Décret n° 2020-624 du 22 mai 2020 modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives aux **durées de formation en centre de formation d'apprentis pour la préparation aux diplômes du certificat d'aptitude professionnelle**, du **baccalauréat professionnel** (...) et du **brevet de technicien supérieur** ».

Au *Journal officiel* de la République française du 23 mai 2020 - Texte 25 sur 133  
 « Arrêté du 10 avril 2020 portant **création** de la spécialité "charpentier bois" de **certificat d'aptitude professionnelle** et fixant ses modalités de délivrance ».

Au *Journal officiel* de la République française du 21 mai 2020 - Texte 35 sur 127  
 « Arrêté du 10 avril 2020 portant **abrogation** de la spécialité "constructeur bois" de **certificat d'aptitude professionnelle** ».

## Sur l'agenda

### Quelques jalons prévisionnels

Le **groupe de prévention du décrochage scolaire** (GPDS) se réunit **chaque lundi** à 14 h - Salle 10

La **cellule de crise** se réunit **chaque mardi** à 9 h et **chaque jeudi** à 15 h - Salle 10

La **commission de prévention sécurité sanitaire** (CP2S) se réunit... **autant que nécessaire** - Salle polyvalente

\*\*\* Juin 2020 \*\*\*

À partir du mardi 2 juin 2020 : réunions des **conseils de classe** du 3<sup>e</sup> trimestre (CAP) et du 2<sup>e</sup> semestre (autres niveaux)

Vendredi 5	13 h - 14 h	Salle polyvalente	CP2S	Membres et invités
Mardi 9	14 h - ...	Audioconférence	Commission Persévérance scolaire	P
Mardi 23	16 h - 18 h	Salle polyvalente	CESC (en 2 temps) - À confirmer	Membres et invités
Lundi 29	17 h 15	Salle polyvalente	Conseil d'administration	Membres et invités

Directeur délégué absent mercredi 17 juin 2020 matin (rectorat).



*C'est tout pour cette semaine*

Lycée Alpes et Duranc  
 Quartier La Robéyère - 05200 EMBRUN  
 Ce.0050005D@ac-aix-marseille.fr  
 Tél. 04 92 43 13 04